

EXTRAIT DU PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la CAPG
Jeudi 4 avril 2023

N° 055 : Budget annexe Régie des transports SILLAGES - Vote du Budget primitif 2023

Monsieur le Premier Vice-président expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire de voter le Budget primitif 2023 du budget annexe Régie des transports SILLAGES avec reprise des résultats de 2022.

Paul EUZIERE : C'est sur le budget annexe, c'est ça ?

Jérôme VIAUD : C'est ça.

Paul EUZIERE : Le vote de ce budget primitif de la Régie des transports Sillages est une nouvelle occasion d'attirer l'attention du conseil communautaire sur la situation des transports publics dans notre agglomération suite à la mise en place de la délégation de service public et de son attribution à la société Marfina Moventis. Cette mise en place s'est révélée plus souvent acceptable et chaotique. Nous en avons débattu et le président de notre agglomération a même fait publier dans Nice-Matin un grand encart dans lequel il a souligné cette situation.

Je voudrais maintenant alerter notre conseil, comme je l'ai fait personnellement auprès du Président Jérôme VIAUD de l'agglomération, il y a une quinzaine de jours, sur certains sous-traitants qui sont engagés par la société Moventis pour les transports scolaires. J'ai montré au Président une vidéo qui a été prise dans un transport scolaire où des élèves sont assis par terre, entassés comme du bétail, sans le moindre respect de la réglementation, ni de la sécurité des enfants. C'est une situation à tout point de vue inadmissible.

Qui était responsable de ce transport dans ces conditions scandaleuses ? Une société sous-traitante de Marfina Moventis, la société Suma. Qu'est-ce que la société Suma ? C'est une société de Rognac dans les Bouches-du-Rhône, une société qui, avec deux autres liées au même groupe, s'est vue, par arrêté du 14 août 2019 du préfet des Bouches-du-Rhône, immobiliser 143 autocars pendant trois mois pour la bagatelle de 34 délits et 493 contraventions entre les années 2015 et 2018, des délits et des infractions qui portent notamment sur les temps de pause ou de travail des chauffeurs et sur l'absence d'insertion de la carte qui permet de suivre précisément les heures de conduite. Une société qui a été condamnée par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, le 16 avril 2021, pour harcèlement au préjudice d'un salarié et licenciement sans cause réelle et sérieuse. Une société qui a été condamnée par le tribunal des prud'hommes de Martigues le 23 février 2022. Une société qui a été condamnée par la Cour de cassation le 16 décembre 2022. Vous voyez que les années se suivent et se ressemblent. Je m'arrêterai là dans cet énoncé de ces références qui sont toutes vérifiables puisque vous savez que je suis généralement sérieux. Or, il semblerait qu'à compter de la rentrée des vacances, le 3 mai, Marfina Moventis a décidé de sous-traiter, à cette même société Suma, neuf lignes de transport scolaire, notamment les lignes 10S, 13S, 14S1 et S2, 15S1 et S2 et 19S. Si c'était le cas, la sous-délégation de ces neuf lignes à Suma entraînerait la suppression de 11 emplois des chauffeurs de l'ex-Transdev qui dépendent directement de Moventis, ce qui serait vécu comme une "déclaration de guerre" contre l'ensemble des chauffeurs de Sillages, avec toutes les conséquences prévisibles qui pourraient s'ensuivre.

Nous pensons qu'il y a là matière à alerte, et alerte sérieuse. D'une part, il y a un transport d'élèves comme on ne transporte pas le bétail. D'autre part, il y a un sous-traitant qui fait l'objet, au fil des années, de condamnations successives par la justice à qui on confierait neuf lignes scolaires dont on ignore où est le dépôt des bus et sur quelles bases sont recrutés les chauffeurs, avec 11 emplois, je le répète, de chauffeurs menacés. Il est nécessaire que le Président de la CAPG signifie clairement à Marfina Moventis qu'il y a en France des obligations légales dans les transports publics et qu'il y a également un Code du travail qui s'applique à tous et que nous ne laisserons pas, pour des considérations financières ou autres, dégrader les services publics de transports dans notre agglomération.

Jérôme VIAUD : Merci beaucoup. Je suis bien d'accord avec vous et je vais même aller plus loin. Je vais demander dès la fin de cette séance qu'on fasse un recommandé accusé de réception à Moventia leur demandant d'ordonner le déclenchement du suivi GPS de chacun des autobus parce qu'effectivement, certains chauffeurs ne le font pas, sciemment peut-être ou ils oublient, en notant que c'est suite à l'intervention de Paul EUZIERE que je le fais et pour que les chauffeurs puissent enclencher leur géolocalisation systématique parce que c'est important. Il y a eu des condamnations, vous l'avez rappelé.

Paul EUZIERE : Non, j'ai parlé de sous-traitant de Moventis.le

Jérôme VIAUD: De sous-traitants et les autres...

Paul EUZIERE : Non, je n'ai pas parlé de tout le monde, j'ai parlé d'une société.

J. VIAUD: Que suite à l'intervention de Monsieur Paul EUZIERE, nous puissions faire un recommandé à Moventia pour eux et pour les autres.

Paul EUZIERE : Non, moi je parle de Suma parce que ce ne sont pas les autres qui ont été condamnés.

J. VIAUD: Il n'y a pas de truc à deux vitesses. Laissez-moi finir et je vous donne la parole. Je souhaite qu'on mette en demeure Moventia d'obliger tous les chauffeurs, ce qui est juste normal, Monsieur Euzière l'a rappelé, d'obliger tous les chauffeurs de déclencher leur géolocalisation qui permet de suivre les autobus et qu'aucun arrêt de cette géolocalisation ne soit toléré. Sinon, il est normal qu'ils soient sanctionnés, comme l'a été ce sous-traitant dans un autre département.

Merci Monsieur EUZIERE, cela me rend service ce que vous venez de dire pour dire à Moventia que je les mets en demeure solennellement de ces géolocalisations parce qu'il y en a assez d'avoir des bus qui arrivent en retard, en avance ou pas. Merci parce que l'utilisateur est pénalisé. Ce n'est pas au bon vouloir des chauffeurs de déclencher ou pas la géolocalisation, qu'ils soient sous-traitants ou pas d'ailleurs, vous avez raison de le dire. Ce n'est pas aux chauffeurs de décider quand on déclenche ou qu'on ne déclenche pas, c'est une obligation. Vous l'avez très bien dit dans votre propos et je demande que ce soit signifié en recommandé. Je crois que la population sera d'accord avec ça, pour dire que les chauffeurs doivent déclencher ces géolocalisations. On doit arriver dans les temps à l'heure, c'est normal. Il y a un outil de suivi pour cela qui existe. Il y a eu des condamnations dans d'autres départements parce que les sous-traitants ne le faisaient pas. Je demande qu'on le fasse strictement dans un respect de la règle.

Deuxième sujet, sur les conditions de transport, vous avez raison. Vous m'avez montré vous-même une vidéo qui ne dit pas où c'était. Je ne le sais pas parce que dans la vidéo qui est Snapchat ou un TikTok, on ne sait pas exactement où ça se trouve, mais sur ce que j'ai vu, je ne sais pas dans quel autobus et à quel endroit, vous me l'avez montré ici même dans le bureau. Vous avez raison, les conditions dans lesquelles sur cette vidéo les écoliers sont assis par terre, ce n'est pas acceptable et on ne peut pas l'accepter. Donc ça aussi, je demande qu'on mette en demeure Moventia de faire respecter les conditions sécuritaires. C'est normal ce que vous évoquez et vous avez raison de le dire.

Sur la question de mon insatisfaction que j'ai exprimée dans la presse sur les autobus, on en a parlé ensemble, on a fait une page dans la presse en disant qu'il y avait de grandes insatisfactions sur la question de Moventia qui a repris Transdev, sur la question aussi du réseau régional « Zou ! » qui avait quitté le cœur de ville et où certains ont essayé de faire croire de grosses couleuvres en disant : "C'est la faute de Jérôme VIAUD si « Zou ! » de la Région ne va plus desservir le cœur de ville". Ça a été martelé à grands coups de banderoles de personnes qui étaient là en disant : "Le maire est coupable de ne plus avoir de bus régional dans le cœur de ville", par deux ou trois de trois personnes qui n'étaient peut-être pas motivées par l'amour des bus, ni des platanes.

Je suis allé personnellement dans le bureau du président de la Région en lui disant : "Ça suffit". J'étais accompagné de Claude SERRA, je le remercie, Président de Sillages, du conseiller régional Jean-Marc DELIA, que je remercie, qui ont pesé tous deux aussi avec moi, à une réunion qui a duré près de deux heures trente, de laquelle nous sommes sortis avec un accord du président de Région pour que nous puissions avoir à nouveau des lignes venant de Cannes, de Sophia, qui ne s'arrêtent pas à la gare des trains,

mais qui viennent desservir directement le cœur de ville devant le Palais des Congrès, pour que nous puissions retrouver ces lignes directes, ces correspondances directes. Pas à hauteur de trois, comme cela a été dit avec un petit raccourci sur quelques réseaux sociaux, huit lignes par jour plus une expérimentation avec des lignes directes le samedi et le dimanche sur Sophia que nous avons obtenu de haute lutte parce qu'ils ont été débrayés unilatéralement le 11 juillet dernier.

Cela a fracturé et abîmé l'attractivité du centre-ville. C'est quelque chose qui a été fait sans mon consentement, le fait que ces lignes ne viennent plus dans le cœur de ville. Je préfère le dire parce que ça a été martelé à de nombreuses reprises en disant que c'était une stratégie du maire de Grasse. Ce qui est faux. Je m'inscris en faux là-dessus parce que je préfère rétablir des vérités en disant que pour moi, il est important qu'on ait cette connexion directe avec le littoral, avec des destinations comme Cannes, Sophia-Antipolis. Cela paraît une évidence, mais il vaut mieux le rappeler. Des fois, je croise des personnes en ville qui me disent : "Jevais vous tirer les oreilles, Monsieur le Maire, parce que l'autobus de Cannes ne vient plus directement dans le cœur de ville". J'ai dit : "Comment vous avez eu cette drôle d'idée ?". "Ce sont les « PANE » qui m'ont dit que c'est vous qui avez voulu ça". Ce n'est pas juste. Je préfère rétablir les choses. Comme vous me proposez d'intervenir et de rebondir sur votre intervention des transports, ça me permet aussi de rappeler des vérités et de rappeler un succès que nous avons obtenu avec des aménagements d'autobus qui auront lieu devant le Palais des Congrès permettant cette desserte retrouvée, ce qui est une satisfaction et qui doit réjouir tout le monde normalement.

P. EUZIERE : Ce qui est bien, c'est que l'on parle de tout sauf de ceux dont j'ai parlé. Je n'ai à aucun moment parlé de géolocalisation, mais j'ai parlé de quelque chose d'autre.

J. VIAUD: Je pensais que vous parliez de ça.

P. EUZIERE : Non, j'ai parlé de condamnations d'une société précise, prestataire et qui est sous-traitante. Je n'ai pas parlé de géolocalisation, j'ai parlé simplement d'absences d'insertion de cartes pour lesquelles la société Suma a été condamnée.

J. VIAUD: Ce sont des cartes qui servent à quoi ?

P. EUZIERE : À voir l'amplitude de travail.

J. VIAUD : Et la géolocalisation.

P. EUZIERE : Et à vérifier tous les chauffeurs de poids lourds. Non, ce n'est pas du tout la même chose que la géolocalisation.

La géolocalisation permet de savoir où est un bus, point. La géolocalisation n'est pas une obligation. Ça, c'est une obligation. On se respecte un peu et on ne raconte pas n'importe quoi, s'il vous plaît ! Ce n'est pas la même chose.

La géolocalisation et la carte que les poids lourds et les transports en commun ont obligatoirement, ce n'est pas la même chose du tout. On a un débat sérieux !

J. VIAUD: Absolument.

P. EUZIERE : Ce que j'ai dit, c'est qu'il y a une société. Je n'ai pas dit toutes les sociétés sous-traitantes, j'ai dit une société. J'ai dit ce qu'elle était, ses condamnations, son nom, où elle était située.

Maintenant, si ce que j'ai dit n'est pas vrai, ils n'ont qu'à nous poursuivre en diffamation et on verra qui aura raison. La suite de condamnations depuis 2019 au moins... quand on se fait arrêter 143 bus par le préfet des Bouches-du-Rhône pour près de 500 infractions, excusez du peu, ce n'est pas n'importe quoi. Je ne parle pas d'autre chose.

J'ai écrit mon intervention. Comme ça, je suis sûr qu'on ne peut pas me faire dire ce qu'on veut. Je n'ai pas dit que c'était votre intention, certainement pas.

Je dis qu'il y a une société sous-traitante qui a charrié dans des conditions, on en a la preuve, je vous l'ai

montré et vous l'avez vu comme moi, comme moins que du bétail, des enfants, et que cette société précise, pas la TCAVL, pas Musso, non, cette société aura neuf lignes de plus à partir du 3 mai. Je dis attention, c'est tout et que cela se traduira par 11 licenciements de l'autre côté. Je dis attention, c'est tout.

Maintenant, on peut ne pas m'entendre, mais il peut y avoir aussi des plaintes de parents d'élèves. Où sont les bus de cette société ? Où est son parc ? Comment embauche-t-elle le personnel ? Comme elle l'a fait dans toutes les condamnations que j'ai citées ? Parce que je vous ai épargné la lecture d'extraits des jugements.

J. VIAUD: Des jugements des Bouches-du-Rhône ?

P. EUZIERE : De la Cour de Cassation. La Cour d'Appel, c'est déjà toute la Région. La Courde Cassation, c'est national.

On est obligé, je le répète, d'alerter. Ce n'est pas de lapolémique, ce n'est pas n'importe quoi, c'est sur une des sociétés. Donc je dis attention parce que Marfina Moventis, je ne sais pas ce qu'ils connaissent du détail des sociétés auxquelles ils ont recours. Attention ! Attention, c'est tout.

J. VIAUD: Merci beaucoup. Nous serons vigilants et on sera vigilant aussi sur les chauffeurs, qu'ils respectent les horaires.

P. EUZIERE : C'est sur un point bien particulier. Ça, c'est une autre question.

J. VIAUD: C'est une autre question, mais c'est quand même aussi important. Je pense que les papas et les mamans en ont marre.

P. EUZIERE : Peut-être, mais ce que je reçois, ce sont des vidéos. Et ce sur quoi je suis alerté, c'est qu'on me dit que ces gens-là, demain, vont transporter tous les gosses sur neuf lignes.

J. VIAUD: Soyons vigilants pour qu'on mette en demeure Moventia de respecter strictement, c'est bien normal, les conditions réglementaires de sécurité. Soyons vigilants aussi et je serai très heureux de vous l'entendre dire, c'est une autre chose, mais c'est important de le dire aussi. Vous êtes alerté sur ce Snapchat ou TikTok, que vous m'avez montré d'ailleurs, qui ne montre pas la société. On ne voit pas quel autobus, quelle société, quelle ligne et à quel endroit. Je vous crois sur parole, mais je ne sais pas qui a fait ce TikTok.

P. EUZIERE : Ça n'a pas été fait en Chine. Ça se verrait sur les enfants, ni au Congo !

J. VIAUD: On ne voit ni plaque d'immatriculation, ni lieu, ni société, donc on peut dire que c'est cette société-là. Je vous crois sur parole si vous me dites que c'est cette société, je n'en sais rien. Le TikTok ne le montre pas. Soyons vigilants.

P. EUZIERE : Par contre, ce qui est sûr, ce sont les jugements et cette société est sous- traitante.

J. VIAUD : Tout ça pour dire que nous serons vigilants et je pense aussi que les papas et les mamans en ont assez que les bus n'arrivent pas à l'heure. C'est autre chose, mais pas complètement anodine. J'ai beaucoup de demandes, je le dis solennellement, nous avons beaucoup de demandes pour que les bus arrivent à l'heure, et c'est normal. La cartequ vous évoquez, comment s'appelle ce système ?

Claude SERRA : Si vous le permettez, je peux rassurer, Monsieur le Président, l'ensemble de l'assemblée. Certes, une société a certainement reçu, je veux bien vous croire, des condamnations, mais je tiens à rassurer tout le monde. Vous savez que le transport collectif en France est sous contrôle des services de l'État et ce sont les services de l'État, en l'occurrence la DREAL qui est placée sous l'autorité

du préfet de région et qui délivre les agréments. Tant qu'une société n'a pas vu son agrément retiré, elle a parfaitement le droit, sous réserve du respect, naturellement, des conditions de cet agrément, d'effectuer du transport public routier. Merci.

J. VIAUD: On sera vigilant et merci de le dire. C'est important que l'on parle de tout. C'est important aussi que l'on soit vigilant sur le respect des horaires pour les usagers, ceux qui attendent devant un bus et qui repartent. C'est important que ce sujet ne soit pas mis de côté. C'est important que l'on demande aussi à Moventia de mettre une pression très forte sur la question du respect des horaires. C'est tout aussi légitime que vous évoquiez la question de sécurité, vous avez raison, je vous donne raison. Quand on s'est vu dans mon bureau, on l'a évoqué, c'est du bon sens, c'est normal, c'est du respect des règles.

Nous serons vigilants là-dessus. Nous demandons aussi que la question du suivi du SAE, le système d'aide à l'exploitation, ce SAE doit être enclenché. Je souhaite que l'on puisse rappeler dans un recommandé à Moventia que l'on impose, c'est normal parce que Monsieur EUZIERE vient de le rappeler, notamment sur les délais, les amplitudes de couverture de travail du matin au soir, permettant cela, mais aussi de vérifier où est l'autobus, à quelle heure et les temps de parcours. Tout ça, c'est important. Monsieur EUZIERE a raison de me rappeler la question de l'amplitude horaire. Le SAE permet aussi de voir à quel moment le bus s'arrête pour réguler et que l'on puisse respecter les horaires d'arrivée dans ce qui a été prédéterminé dans les parcours. Des fois, il n'y a pas besoin de réguler. Comme vous évoquez les questions sécuritaires, vous avez raison, merci, parce que nos enfants qui sont transportés dans les transports en commun doivent être en bonne sécurité. Il y a des règles, il y a des normes, elles se respectent. Il est important aussi de dire à Moventia que nous attendons que les bus arrivent à l'heure et au bon moment parce que c'est ce qu'ils nous doivent et que les chauffeurs soient obligés de mettre ce SAE. Je ne crois pas que c'est un gros mot de dire ça. La carte chronotachygraphe et la vision avec le SAE.

Merci. Nous allons noter toutes ces questions.

Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'autres interventions, je vous remercie.

Des oppositions ? **Votes contre** de Monsieur **EUZIERE**, Madame **CONESA** et Monsieur **CASSARINI**.
Pas d'abstention.

t